



Direction Régionale de l'Alimentation de  
l'Agriculture et de la Forêt  
POITOU-CHARENTES

Service Régional de l'Alimentation

POITIERS, le 30 janvier 2014

**AGREMENT**  
**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL**  
**INDEPENDANT A L'UTILISATION**  
**DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- Vu les articles {0} L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région POITOU-CHARENTES au DRAAF de POITOU-CHARENTES en date du 11/02/2013 ;

**L'organisme LES JARDINS DES MIROUELLES**

domicilié à

27 RUE DES MIROUELLES

Z.I. de L'Oumière

17310 ST PIERRE D OLERON

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : PC00850**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : NON
- de conseil indépendant, indépendante de toute activité de vente ou d'application : NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

LES JARDINS DES MIROUELLES	17310	ST PIERRE D OLERON
----------------------------	-------	--------------------

Pour le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt  
POITOU-CHARENTES,  
et par délégation  
Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Martine FALLON